

L'évaluation des risques est sur le point de s'achever; il est donc prématuré de formuler des conclusions tranchées sur les besoins d'interventions dans certains secteurs. Le rapport définitif devrait toutefois paraître prochainement.

Les conclusions de l'évaluation des risques, de même que les résultats de l'étude sur les avantages et les inconvénients d'une interdiction de certains colorants azoïques et produits traités par ces substances et ceux de l'étude sur l'impact d'une interdiction sur les fournisseurs dans les pays en développement fourniront des informations sur la nécessité et la proportionnalité de restrictions harmonisées. Les résultats de ce programme d'étude serviront de base aux discussions qui seront menées ultérieurement avec les experts des États membres, et qui aboutiront peut-être à une proposition de la Commission visant à introduire une législation harmonisée.

(98/C 304/210)

QUESTION ÉCRITE E-0621/98

posée par Angela Billingham (PSE) à la Commission

(9 mars 1998)

Objet: Communauté kurde de Diyarbakir

La Commission sait-elle que l'on serait, paraît-il, en train d'empoisonner les membres de la communauté kurde de Diyarbakir en injectant des eaux usées dans son réseau d'approvisionnement en eau? Une vallée autrefois fertile serait en train de mourir, et de nombreux enfants tomberaient malades. Si cela est vrai, s'agit-il là d'un comportement acceptable de la part d'un pays qui demande à adhérer à l'Union européenne?

Réponse donnée par M. Van den Broek au nom de la Commission

(31 mars 1998)

Le faible niveau de développement socio-économique de la région du sud-est de la Turquie est bien connu de la Commission. Le problème d'étanchéité des systèmes d'égouts constaté dans plusieurs municipalités est l'une des illustrations de cette situation. Les fuites engendrées par l'état de ces systèmes ont notamment des conséquences sur la santé des populations les plus vulnérables, dont les enfants. Les autorités turques sont conscientes de cette situation. La réunion du conseil national de sécurité turc du 26 février 1998 a mis ce point particulier à son ordre du jour.

Dans le cadre du programme MEDA, la Commission a souhaité, depuis 1997, mettre un accent particulier sur les infrastructures de base et des projets visant à améliorer le développement socio-économique de la région du sud-est de la Turquie. Un projet d'eau potable de plus de 21 millions d'écus en faveur de la municipalité de Sanliurfa a été approuvé l'année dernière. La Commission a également alloué des financements (près de 23 millions d'écus) sous forme de bonifications d'intérêts de prêts de la Banque européenne d'investissements (BEI) pour l'amélioration des réseaux d'égouts à Adana et Izmit.

S'agissant particulièrement de la ville de Diyarbakir, la Commission a programmé en 1998 l'octroi de bonification d'intérêts pour un prêt de la BEI en faveur de la «Diyarbakir Water and Sewerage Administration» afin de construire une usine de traitement des eaux usées et un réseau d'égouts.

(98/C 304/211)

QUESTION ÉCRITE E-0625/98

posée par Juan Colino Salamanca (PSE) et Jesús Cabezón Alonso (PSE) à la Commission

(9 mars 1998)

Objet: OCM du tabac brut — utilisation du Fonds de recherche

La réforme de l'OCM du tabac brut, telle qu'elle est actuellement proposée, établit un Fonds communautaire du tabac financé par une retenue de 2 % de la prime. Cette retenue s'élève actuellement à 1 %.